

Saisir le médecin agréé



DRH, RRH, juristes, gestionnaires RH, agents du service santé, gestionnaires maladie, service de médecine préventive



½ journée



- Identifier précisément les situations dans lesquelles la saisine du médecin agréé est obligatoire, facultative ou inutile.
- Saisir correctement le médecin agréé, tant sur la forme que sur le fond, en respectant le cadre juridique.
- Formuler des questions pertinentes et juridiquement exploitables, sans empiéter sur l'appréciation médicale.
- Exploiter l'avis du médecin agréé dans la prise de décision RH, en distinguant ce qui lie l'administration et ce qui ne la lie pas.
- Sécuriser les procédures RH sensibles et limiter les risques contentieux.



Expertise



Format : présentiel, visio, intra, sur mesure



Apports théoriques ; quiz ; cas pratiques et support documentaire

Programme :

Le rôle du médecin agréé dans la chaîne décisionnelle RH

- Place du médecin agréé par rapport :
 - au médecin traitant
 - au médecin de prévention
 - au conseil médical
- Ce que le médecin agréé fait... et ne fait pas
- Valeur juridique de son avis
- Responsabilité de l'employeur public

Quand saisir le médecin agréé ?

- Situations classiques de saisine
- Situations à risque
- Quand ne pas saisir le médecin agréé
- Articulation avec le conseil médical

Comment saisir le médecin agréé ?

- Le moment de la saisine
- Le contenu du dossier
- Rédiger correctement la saisine
- Ce qu'il est interdit de demander au médecin agréé
- Respect du secret médical et RGPD

Exploiter l'avis du médecin agréé et sécuriser la décision RH

- Avis médical et pouvoir de décision de l'administration
- Cas où l'administration peut s'écarter de l'avis
- Principales erreurs sanctionnées par le juge administratif